



CONJONCTURE | LA RÉUNION

Publication bimestrielle SEPTEMBRE 2021 N°24

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

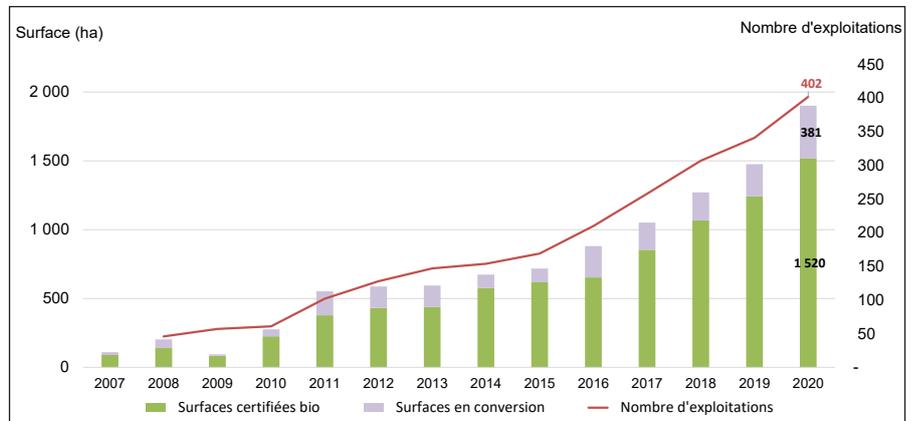
La production biologique à La Réunion poursuit sa progression en 2020

L'Agence Bio vient de publier les derniers chiffres de l'agriculture biologique à La Réunion et ces données montrent que ce mode de production est toujours orienté sur une trajectoire ascendante.

Au 31 décembre 2020, La Réunion comptait 402 exploitations agricoles en mode de production biologique. C'est une progression de 18 % sur une année. Dans une même dynamique, les surfaces agricoles certifiées ou en cours de conversion ont augmenté de 29 %. Avec plus de 1 900 hectares, l'agriculture bio représente aujourd'hui près de 5 % des terres agricoles réunionnaises.

Les productions végétales et plus particulièrement les fruits, les légumes, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (dont la vanille), constituent la majorité des surfaces conduites en bio. Dans l'attente de l'émergence d'une filière

Graphique 1
Évolution des surfaces et du nombre d'exploitants engagés en agriculture biologique en 2020 à La Réunion



Source : Agence Bio

bio, rares sont les surfaces de canne à sucre converties en bio.

Côté élevage, ce sont principalement les filières œuf et apicole qui sont les mieux représentées. La Réunion compte un cheptel d'environ 23 000 poules pondeuses - en progression de 17 % - et plus de 1 000 ruches qui fournissent œufs bio et miel bio pour le marché local.

Si l'on se base sur le nombre d'exploitations en mode de production biologique, La Réunion se classe première parmi les départements de l'outremer, mais encore à distance des régions métropolitaines. Fin 2020, la France comptait 53 255 exploitations agricoles bio et ce mode de production représentait plus de 2,5 millions d'hectares soit environ 9,5 % de l'ensemble de surfaces agricoles.

CANNE À SUCRE

La richesse en sucre est faible

La coupe de la canne bat son plein sur l'île, et au tiers de la campagne le constat est mitigé. La richesse cumulée en sucre atteint 12,65 % le 05 septembre 2021, contre 13,18 % en moyenne

ces dix dernières années à la même date. Habituellement, la richesse augmente lors de la saison hivernale, plus sèche. Les fortes pluies de la fin du mois d'août risquent d'atténuer le phénomène.

Le tonnage de canne à sucre total broyé par les usines s'élève quant à lui à 570 044 tonnes, c'est un niveau inférieur de 3 % à la moyenne décennale.

La «Vanille de l'île de La Réunion» obtient son IGP

C'est fait depuis le 27 août 2021 : la Commission Européenne a approuvé la demande d'inscription de la «Vanille de l'île de La Réunion» dans le registre des indications géographiques protégées (IGP). Cette reconnaissance est l'aboutissement de 10 années de travail des différents acteurs de la filière, regroupés au sein de l'association pour la valorisation de la vanille de l'île de La Réunion (A2VR).

La «Vanille de l'île de La Réunion» est issue de l'espèce *Vanilla planifolia*. Elle se présente en gousses entières transformées, commercialisées sous trois formes possibles :

- vanille «sèche», comprenant entre 25 et 42 % d'humidité à la commercialisation,
- vanille «fraîche», comprenant entre 60 et 80 % d'humidité,

- vanille «givrée», présentant les mêmes caractéristiques que les deux précédentes formes, mais les gousses sont givrées naturellement au cours de l'étape de maturation aromatique par le développement à leur surface de cristaux de vanilline de différentes formes : cristaux à facettes, en étoile, en aiguilles, ou en grains de sucre.

L'aire géographique de l'IGP «Vanille de l'île de La Réunion» se situe à l'Est du territoire, de Sainte-Marie à Saint-Joseph, à une altitude inférieure à 700 mètres.

Dès à présent, la vanille produite dans le respect du cahier des charge peut être commercialisée avec le symbole IGP de l'Union Européenne.



Qu'est-ce qu'une IGP ?

L'Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit agricole dont la qualité, la réputation, ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP est liée à un savoir-faire. Elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle européenne mais aussi internationale.



VALEUR VÉNALE DES TERRES AGRICOLES

Le prix des terres agricoles reste stable en 2020

Dans son ensemble, le marché foncier de l'espace rural 2020 est stable en nombre, en surface et en valeur avec une augmentation de 6 % du nombre de transactions, accompagnée d'une baisse de 1 % des surfaces.

Dans ce contexte de stabilité, le segment des terres agricoles - objet de la présente analyse - est plus

dynamique en 2020 avec une augmentation de 19 % des surfaces échangées mais 11 % de transactions en moins.

Le prix moyen à l'hectare des terres et prés non bâtis en 2020 est stable, sachant que la fourchette va de 5 700 €/ha à 65 000 €/ha. Il est important de noter que l'analyse porte sur les transactions

supérieures à 0,50 hectare de foncier non bâti soit, en 2020, 110 transactions donnant une moyenne de 11 410 €/ha.

La valeur des terres situées dans « les plaines », territoire consacré à l'élevage bovin, a connu une augmentation en 2020. Son prix moyen de 11 000 euros se rapproche de la valeur moyenne

des autres terres agricoles réunionnaises. Il s'agit du seul fait remarquable dans un marché foncier globalement stable.

Le prix moyen cache de très grandes disparités sur les montants pratiqués quel que soit le secteur concerné. En effet on constate parfois des prix très élevés lorsqu'il s'agit de ventes

entre parents ou d'acquisition par des fermiers en place depuis plus de 3 ans. Pour en tenir compte, la fourchette minima - maxima a été

élargie, tout en maintenant la dominante sur la même base que 2019. Cela permet de mieux tenir compte de ces disparités.

(chiffres en euros)	2020	Minima 2020	Maxima 2020
Littoral - Terres irriguées	15 500	11 000	25 000
Littoral - Terres non irriguées	13 000	10 000	20 000
Hauts	12 000	8 000	15 000
Mi-pentes	11 000	7 000	16 000
Plaines	11 000	8 000	14 000

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Renouvellement des certificats individuels Certiphyto des exploitants agricoles

Tous les exploitants agricoles doivent être titulaires d'un certificat individuel Certiphyto pour acquérir et utiliser des produits phytopharmaceutiques.

Les premiers certificats délivrés en 2010 avec une validité de 10 ans sont arrivés à échéance en 2020, et les certificats délivrés à partir du deuxième semestre 2016 avec une validité de 5 ans vont dès à présent commencer à arriver à échéance.

Au vu des observations nationales et régionales, on estime que le taux de renouvellement s'établit autour

de 65%. Les effectifs attendus en renouvellement à La Réunion pour la catégorie « décideurs en entreprise non soumis à agrément – exploitation agricole » - DENSA devraient, compte tenu du taux précédent, approcher les chiffres ci-dessous :

Année d'échéance	Nombre de certificats à renouveler
2021	1 000
2022	500
2023	850
2024	1 200
2025	750

Le renouvellement doit se faire dans les 6 mois qui précèdent la fin de validité du certificat initial.

Les exploitants sont invités à anticiper l'échéance, de façon à éviter une période de rupture pendant laquelle l'acquisition de produits phytopharmaceutiques ne sera pas possible.

Le renouvellement du certificat par l'exploitant peut s'obtenir de trois façons :

- 1° à l'issue d'une journée de formation,
- 2° à la suite d'un test (sans formation),
- 3° au vu d'un diplôme agricole obtenu il y a moins de 5 ans.



Pour toute demande de renouvellement, l'agriculteur peut s'adresser :

- ☞ à un organisme de formation habilité par la DAAF :
 - Centre de formation professionnel et de promotion agricole FORMA'TERRA,
 - Chambre d'agriculture,
 - Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON),
 - Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricole (FDSEA).
- ☞ à tout organisme mettant en œuvre une formation habilitée par VIVEA

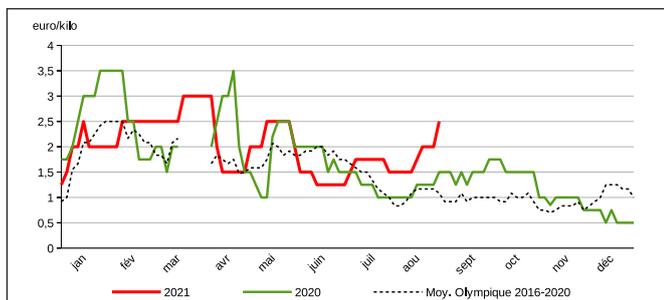
FRUITS ET LÉGUMES

Nouvelles des marchés

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit le prix des produits agricoles. Le résultat des enquêtes réalisées, appelées mercuriales, est à retrouver sur le site internet de la DAAF.

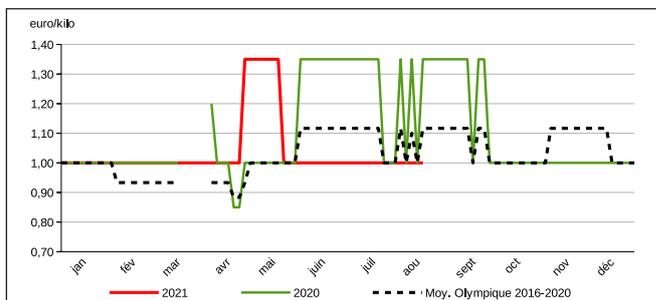
(source : mercuriales marché de gros de Saint-Pierre - prix stade production)

Courgette



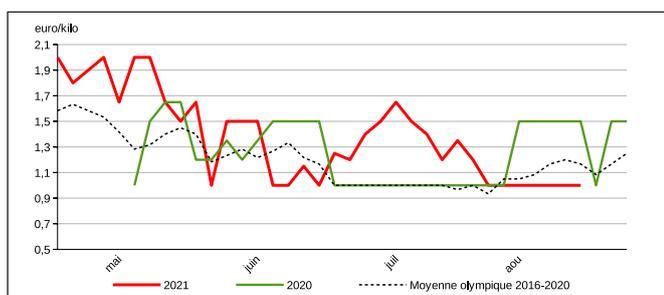
La météo hivernale ralentit le développement des plants de courgettes très sensibles au climat. La demande est néanmoins présente pour ce légume « à cuire » qui intéresse le consommateur à cette période. Ce contexte favorise des cours soutenus.

Banane



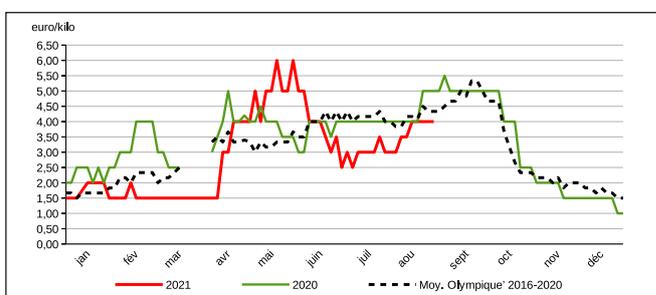
La production est constante et les cours sont stables pour la banane. Ce marché reflète un bon équilibre offre-demande.

Mandarine



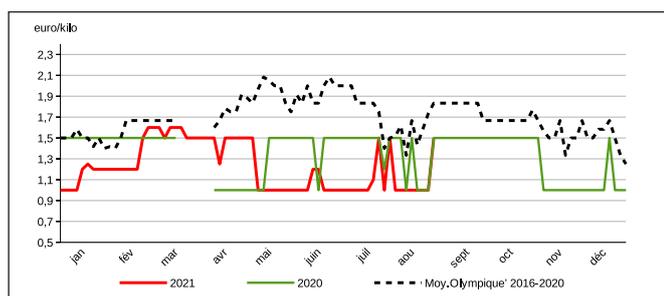
C'est la pleine saison des agrumes à La Réunion. La campagne 2021 se présente bien : les apports sont conséquents. Malgré la concurrence des agrumes importés, les cours des produits locaux ne s'effondrent pas.

Gros piment vert



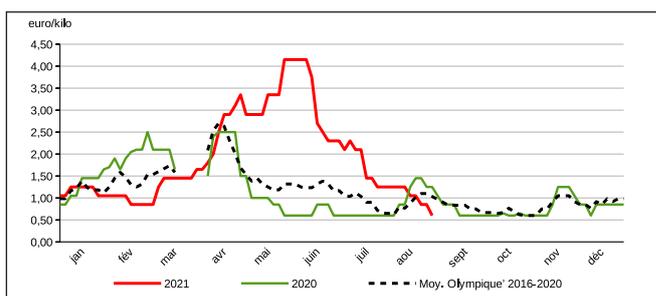
Au premier trimestre 2021, l'apport en piments est conséquent et son prix est bien inférieur à celui constaté ces cinq dernières années. Le fort épisode pluvieux d'avril endommage les cultures et restreint les apports ; son prix flambe en mai-juin. Durant l'hiver austral, les apports sont inhabituellement élevés et le prix du gros piment sur les étals fléchit.

Papaye



La papaye est un fruit présent toute l'année sur les étals. Cette saison, son prix reste en dessous de la moyenne quinquennale. En effet, la demande en papaye est tout juste suffisante pour absorber l'offre actuelle.

Tomate



Depuis les intempéries d'avril, la cotation de la tomate est montée à un niveau rarement atteint lié à la chute de production. Ce déficit conjoncturel a pris fin. Depuis quelques semaines, les apports sur le marché sont conséquents et les cours de ce produit de base retrouvent les niveaux habituels que l'on constate à cette saison.